



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**DD 92**

**N° Spécial**

**13 Novembre 2018**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS – DD92**

**du 13 Novembre 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
DD92/OAPS N° 2018-248	06.11.2018	Arrêté portant modification des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du centre d'accueil et de soins hospitalier de Nanterre.	3
ARS DD92/OAPS N° 2018-249	06.11.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Louis Mourier de Colombes.	4
ARS DD92/OAPS N° 2018-250	09.11.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison.	7
N° 2018-251	09.11.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture de l'Institut Jules Marey de Boulogne-Billancourt.	9

**Arrêté DD92/OAPS n°2018-248 du 06/11/2018  
portant modification des membres du conseil de discipline de l'institut de formation  
d'aides-soignants du centre d'accueil et de soins hospitalier de Nanterre**

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

**Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'arrêté DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du centre d'accueil et de soins hospitalier de Nanterre est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique, ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Caroll PAULINEAU

Suppléant : Madame Amandine PAPIN

**L'infirmier formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Myriam KREBS

Suppléant : Madame Emilie CAMUS

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Gwénola GASNIER

Suppléant : Madame Carine CAMARA

**Le représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sandy ROUEL

Suppléant : Madame Kenza BEKKOUR

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du centre d'accueil et de soins hospitalier de Nanterre est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 06 novembre 2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-249 du 06 /11/2018  
portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en  
soins infirmiers de l'hôpital Louis Mourier de Colombes**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences Régionales de santé ;

- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** le décret n°DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

## **ARRETE**

**Article 1** : Le conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Louis Mourier est composé comme suit :

**Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers ou son représentant :**  
Madame Soraya FEKKAR

**Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation :**  
Titulaire : Madame Roselyne VASSEUR  
Suppléant : Madame Catherine DAVID

**Le conseiller pédagogique régional**

**Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :**  
Titulaire : Monsieur Ludovic TRIPAULT  
Suppléant : Madame Nathalie AMMAR KHODJA

**L'infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé :**  
Madame Erika SZEP

**L'enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université :**  
Titulaire : Madame Hawa KEITA-MEYER  
Suppléant : Monsieur Hervé PUY

**Le président du conseil régional ou son représentant**

**Les représentants des étudiants, six étudiants élus par leurs pairs :**

**Délégués des étudiants de 1<sup>ère</sup> année :**  
Titulaire : Madame Séphora JOURNO  
Titulaire : Madame Manuella DIBACTCHOU  
Suppléant : Madame Maïté ISMAEL  
Suppléant : Madame Imane ABDELOUAHABI

**Délégués des étudiants de 2<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Flavie DELEVAL

Titulaire : Madame Danuta BUZDUGAN SAS

Suppléant : Madame Rahma YAHYAOUI

Suppléant : Madame Lauryne SARCY

**Délégués des étudiants de 3<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Monsieur Peter LODIN

Titulaire : Madame Margot MILLON

Suppléant : Madame Anissa ABDELLAOUI

Suppléant : Madame Samia FOULONGANI

**Les représentants des enseignants, trois enseignants permanents de l'institut de formation élus par leurs pairs :**

Titulaire : Monsieur Laurent POIX

Titulaire : Madame Yasmina SAIDI

Titulaire : Madame Marie-Edith DE SAGAZAN

Suppléant : Madame Julie RAFFIN

Suppléant : Madame Patricia QUACH

Suppléant : Madame Nicole GANNE

**Les deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé élues par leurs pairs :**

**-le cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :**

Titulaire : Madame Lydia GUILLERME

Suppléant : Madame Amélie FALBIERSKY

**-le cadre de santé dans un établissement de santé privé :**

Titulaire : Madame Marie-Hélène JACQUARD

Suppléant : Madame Céline VALLE

**Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique, ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Farida BENSELAMA

Suppléant : Madame Véronique CHARLOT

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'Institut Louis Mourier est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 06 novembre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine  
de l'Agence régionale de santé Ile de France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-250 du 09/11/2018  
portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en  
soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** le décret n°DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers ou son représentant :**  
Madame Lysiane BECAM

**Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation :**  
Monsieur Yannick LORENTZ

**Le conseiller pédagogique régional**

**Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :**

Madame Marie-France LE PECHOUX

**L'infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé ou son représentant :**

Madame Cécile VOULOIR

**L'enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université ou son représentant, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université :**

Docteur Jérôme TOURRET-ARNAUD

**Le président du conseil régional ou son représentant**

**Les représentants des étudiants, six étudiants élus par leurs pairs :**

**Délégués des étudiants de 1<sup>ère</sup> année :**

Titulaire : Monsieur Alban DE VALICOURT

Suppléant : Madame Tiffany LUNTALA

Titulaire : Madame Donia MOYOH

Suppléant : Madame Florence FOUCAN

**Délégués des étudiants de 2<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Marie-Laure GAHOU

Suppléant : Monsieur Jonathan LEMERABET

Titulaire : Monsieur Vincent TISSOT

Suppléant : Madame Jade LE COADOU

**Délégués des étudiants de 3<sup>ème</sup> année :**

Titulaire : Madame Emilie MONNIER

Suppléant : Madame Zoé LE BONNIEC

Titulaire : Monsieur François DUROCHE

Suppléant : Madame Betty LEFORT

**Les représentants des enseignants, trois enseignants permanents de l'institut de formation, ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Sandrine LORET

Suppléant : Madame Catherine JUMEL

Titulaire : Madame Aïcha RAFIF

Suppléant : Madame Vanessa BARCIKOWSKY

Titulaire : madame Aïcha MOTAOUKKIL

Suppléant : Madame Virginie LECAPLAIN

**Les deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé ou leurs suppléants :**

**-le cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :**



Titulaire : Madame Hassina SELMANI  
Suppléant : Monsieur Jean-Louis DELARUELLE

**-le cadre de santé dans un établissement de santé privé :**

Titulaire : Madame Hassan FELLAGUE  
Suppléant : Madame Amina ABASSI

**Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation ou son représentant :**

Titulaire : Docteur Jacques FOGELMAN

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier STELL de Rueil-Malmaison est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 09 novembre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine  
de l'Agence régionale de santé Ile de France

Monique REVELLI

**Arrêté n° 2018-251 du 09/11/2018  
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation  
d'Auxiliaire de Puériculture de l'Institut Jules Marey de Boulogne-Billancourt**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n°DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le conseil de discipline de la section de l'Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture, 22 rue des Carrières 92150 Suresnes est constitué comme suit :

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président**

**Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :**

**Titulaire** : Madame Sabine MERIEL

**Suppléant** : Madame Corinne ESTEVENY

**La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant :**

**Titulaire** : Madame Sophie LECOINTE

**Suppléant** : Madame Marie-Laure GAIN

**L'une des deux auxiliaires de puériculture, tirée au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :**

**Titulaire** : Madame Christelle GONCALVES

**Suppléant** : Madame Sabine MONTIER

**Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :**

**Titulaire** : Madame Salomé PREVOT

**Suppléant** : Madame Charline GOUGE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Suresnes est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 09 novembre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine  
De l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>